



## Traité Baba Batra

### Michna 8 - Chapitre 8

הנימ בנות גדולות וקטנות,  
אין גדולות מתרגשות על קטנות,  
ולא קטנות נזנות על גדולות,  
אלא חולקות בשווה.

(בשאו בגדולות, ישאו בקטנות.  
אם אמרו בקטנות:

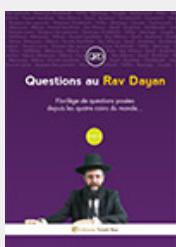
"בראנו נושאות כדרכן שטשאות אתן",  
אין שומעין להן.)

זה חומר בבנות מבנות,  
שבחנות נזנות על בנות,  
ואין נזנות על בנות.

Si un individu laisse [en mourant] des filles, grandes et petites, les grandes filles ne sont pas entretenues sur le compte des petites et les petites ne sont pas nourries sur le compte des grandes, mais elles partagent par parts égales. Si les grandes filles se marient au frais [de l'héritage], les petites se marieront au frais [de l'héritage]. Mais si les petites disent : « nous prenons les frais de mariage comme vous les avez [déjà] pris » on ne les écoute pas. Les filles ont un statut privilégié par rapport au fils, car les filles sont nourries sur le compte des fils, mais elles ne sont pas nourries sur le compte [commun] des filles.

### Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)